

Les Cherpines. En toute transparence.



Dimanche 8 mars 2026, vous serez appelés à voter sur
le **Plan Localisé de Quartier d'ensemble des Cherpines**.

Un projet historique et ambitieux, qui soulève des questions
légitimes. Mais également une opportunité de développer
un quartier exemplaire et vivant avec et pour vous.



Commune
de Confignon

Message de la Mairie

Construire et maîtriser l'avenir de Confignon

Chères habitantes, chers habitants,

Le préavis communal portant sur le Plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble des Cherpines fera l'objet d'une votation populaire le 8 mars 2026, à la suite d'une récolte de signatures ayant abouti à un référendum. L'objet du vote porte donc spécifiquement sur ce préavis communal.

Travaillé depuis plus de quinze ans avec le Canton et la commune de Plan-les-Ouates, ce plan d'urbanisme constitue la pierre angulaire du futur quartier et s'intègre aux projets déjà en cours dans le même périmètre sur le territoire de Plan-les-Ouates (quartier du Rolliet). Ce projet historique arrive aujourd'hui à une étape charnière.

En mai 2024, le Conseil administratif de Confignon a émis un préavis favorable sur ce PLQ, tout en précisant plusieurs conditions propres à garantir des logements, des équipements et des espaces publics de qualité ainsi qu'un développement équilibré du projet.

Le Conseil municipal s'est nourri de cette décision et de ces recommandations pour accepter à son tour le PLQ en avril 2025, assorti de quinze conditions figurant sur la délibération DM989 (elle peut être consultée sur www.confignon.ch/cherpines).

Ces conditions portent sur des aspects essentiels du projet : son financement, sa durabilité, la qualité des espaces verts, les capacités d'accueil des écoles, la mobilité ou encore les équipements publics. L'examen approfondi du PLQ a permis d'en optimiser chaque élément. Cette démarche a fortement mobilisé les autorités communales, tant au niveau exécutif que législatif, face à cet enjeu d'envergure.

Le vote prévu le 8 mars 2026 constitue une première étape. D'ici là, plusieurs opportunités de dialogue vous seront offertes.

Votre Conseil administratif



Voter sur un plan d'ensemble – une première étape

Vous serez appelés à voter sur un « PLQ », plus précisément sur le Plan Localisé de Quartier d'ensemble des Cherpines. Qu'est-ce que cela veut dire ?

De manière générale, un **PLQ d'ensemble** fixe les grandes lignes d'un futur quartier :

- **L'emplacement des rues et accès**
- **La place dévolue aux transports et aux infrastructures**
- **L'organisation des espaces publics (places, parcs, cheminements)**
- **La densité du quartier**
- **La répartition des droits à bâtir pour les différentes parcelles**
- **Les périmètres dans lesquels seront construits les futurs immeubles**

L'implantation des bâtiments, leur gabarit, leur esthétique et l'aménagement des différents secteurs du quartier seront précisés par la suite, dans le cadre d'un ou plusieurs PLQ de détail qui feront l'objet d'une concertation avec la population, puis seront mis à l'enquête.

Autrement dit, la votation de mars 2026 relative au préavis communal porte sur la structure et la densité générale du quartier et non sur l'organisation finale des bâtiments. Le PLQ d'ensemble ne met pas un terme au débat et au dialogue, c'est au contraire un socle qui permet de poursuivre la conception du quartier.



Débat public

Retrouvez bientôt le programme complet dans vos boîtes aux lettres.

**Lundi 26 janvier 2026
à 19h30**

Salle communale
de Confignon

Points d'information

Venez rencontrer les services techniques et poser vos questions sur le projet.

13, 19 janvier et 9 février 2026

L'Arcade, chemin des Hutins 5
Place de l'Eglise

2 février 2026

Ecole de Cressy,
petit réfectoire (salle A008)

de 17h30 à 19h



Le tour des Cherpines en questions-réponses

Les coûts

Quel sera l'impact financier du projet pour la Commune ?

La commune de Confignon n'est pas seule à porter le coût du projet: le financement est partagé entre le Canton, la Confédération, les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates ainsi que les promoteurs et diverses fondations privées, auxquels s'ajoute la contribution de fonds intercommunaux.

Le coût global du projet à terme, pour la part revenant à Confignon, est estimé à environ CHF 200 millions. À ce stade, près de CHF 100 millions sont déjà couverts par des subventions cantonales, intercommunales et fédérales.

Conscient des enjeux financiers, le Département du territoire (DT) s'est engagé à présenter au Grand Conseil un projet de loi de financement spécifique, apportant un soutien exceptionnel complétant des dispositifs existants. Le Canton assume également la construction d'une école secondaire post-obligatoire. La commune de Plan-les-Ouates financera notamment les infrastructures sportives.

Enfin, le développement de 2400 logements et de la zone industrielle actuellement en construction générera de nouvelles recettes fiscales. Celles-ci contribueront au fonctionnement du nouveau quartier.

→ **Env. 300 emplois dans les commerces, bureaux et services de proximité**

La Commune peut-elle supporter la dette induite par ce projet ?

Le Conseil administratif de Confignon est pleinement conscient de la charge financière que représente ce projet. C'est précisément avec cet enjeu en tête qu'il a travaillé, depuis plusieurs années, à l'élaboration d'un planificateur financier permettant de garantir un niveau d'endettement maîtrisé et soutenable pour la Commune.

Mes impôts vont-ils augmenter ?

Les règles applicables à la subvention cantonale complémentaire demandent un centime additionnel communal d'au moins 48 ct. Depuis 2024, il se situe à 46 ct. (47 ct. auparavant). Dans la perspective de la construction du quartier, il devra donc être relevé à 48 ct. – un niveau équivalent, par exemple, à celui actuellement appliqué par la commune de Bernex – afin de permettre l'octroi du soutien cantonal.

Le Canton n'exige toutefois pas que ce taux soit maintenu durablement. Si la situation financière de la Commune le permet, une baisse pourra être envisagée. Comme chaque année, c'est le Conseil municipal qui décide du montant du centime additionnel. À titre d'exemple, pour un salaire annuel brut d'environ CHF 100'000.-, une augmentation du centime communal de 46 à 48 ct. représente un supplément d'impôt allant d'environ CHF 60.- à CHF 150.- par an, selon la situation familiale et le lieu de travail.

→ **Infrastructures culturelles et sportives**

Protection de l'Aire

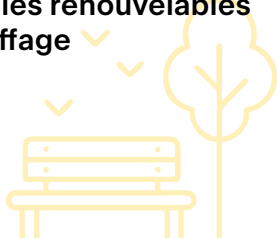
Quel impact ce projet aura-t-il sur la biodiversité et les abords de l'Aire ?

Le projet va au-delà des exigences environnementales légales. Les constructions existantes situées près de l'Aire laisseront place à la nature et à un parc. Les futurs immeubles seront implantés à une distance des rives deux fois supérieure aux 30 mètres minimum fixés par la législation cantonale. Par ailleurs, le futur quartier intégrera des noues végétalisées alimentées par les eaux de pluie. Ces espaces arborisés favoriseront l'apparition d'habitats naturels et permettront à la biodiversité de se déployer depuis le cœur du quartier jusqu'aux abords de l'Aire.

De plus, la protection et la gestion de l'Aire s'appuient sur une Charte signée par cinq communes et le Canton. Pleinement intégrée au projet, elle comporte 39 mesures concrètes portant notamment sur les sentiers, le suivi environnemental et la préservation de la biodiversité. Enfin, une Maison de l'Aire verra le jour aux Cherpines. Ce centre dédié à la nature aura pour vocation de sensibiliser les habitants à ce patrimoine précieux, de mieux le faire connaître et, ainsi, de renforcer sa préservation.

→ 24% de canopée

→ 80% d'énergies renouvelables pour le chauffage



-  Périmètre du PLQ d'ensemble
-  Périmètre du/des PLQ de détail ultérieurs

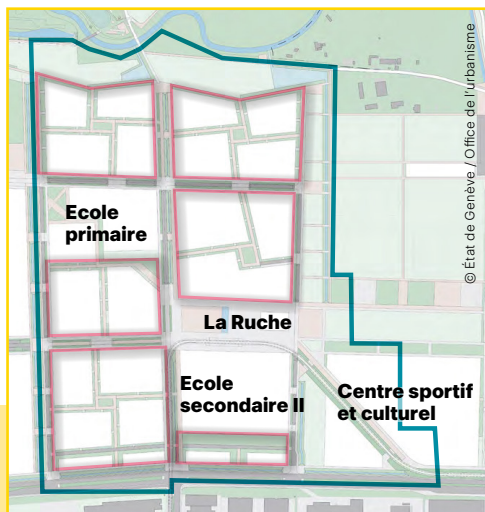
Mobilité et accessibilité

Quel sera l'impact du développement de ce secteur sur la circulation ?

Avant même sa construction, le quartier dispose d'un atout rare avec la présence du tram 15! Avec un arrêt dédié en son centre, il sera très bien desservi par les transports publics, d'autant que de nouvelles lignes de bus compléteront l'offre. Des études sont également en cours sur le long terme pour évaluer le potentiel d'une extension ferroviaire Léman Express ou métro.

À l'abri des nuisances, le quartier restera facilement accessible tout en évitant le trafic de transit. Des parkings souterrains limiteront la circulation motorisée en surface au strict nécessaire, et la priorité sera donnée aux piétons et aux cyclistes grâce à de nombreux cheminements sécurisés.

Limité à maximum 30 km/h, tout le quartier a été pensé pour garantir la sécurité de toutes les mobilités douces et favoriser une utilisation harmonieuse de l'espace public.



Qualité de vie

Sera-t-il agréable de vivre dans ce quartier ?

Oui! Le quartier prévoit 24% de canopée (contre 8% aujourd'hui), de grands parcs et de nombreux espaces publics. Par rapport aux projections travaillées ces dernières années, la densité du futur écoquartier a été revue à la baisse.

Pensé pour ses habitants mais ouvert sur les alentours, le quartier offrira commerces, services et loisirs accessibles à pied ou à vélo.

Les équipements publics et les logements profiteront-ils à tous les habitants et habitantes ?

Avec la création du nouveau quartier, Confignon va bénéficier d'infrastructures dont la commune a besoin: une école primaire et secondaire (post-obligatoire), des crèches, un centre sportif et culturel, des espaces dédiés à la jeunesse (FASe) ainsi que la *Maison de l'Aire*. À cela s'ajoutent des parcs, des aires de jeux et des espaces associatifs. Ces équipements seront accessibles à toute la population de Confignon.

L'offre de logements sera équilibrée et similaire à toutes les zones de développement du Canton (1/3 subventionnés, 1/3 à loyers modérés, 1/3 à loyers libres, dont 20% minimum en PPE), afin de garantir une mixité sociale et répondre à tous les types de besoins.

→ **Connecté au tram 15 déjà en service**

Résultats du référendum

Que se passe-t-il si le OUI l'emporte ?

Le préavis communal sur le PLQ d'ensemble est confirmé. La procédure suit son cours, notamment avec l'élaboration concertée d'un ou de plusieurs PLQ détaillés qui devront à leur tour recevoir l'aval des autorités. Autrement dit, le travail à venir offrira d'autres possibilités de débat voire de votation à propos des Cherpines.

Et en cas de NON ?

Il appartient alors au Canton d'apprécier la suite qu'il entend donner au préavis consultatif, considéré défavorable.

Par ailleurs, le PLQ portant sur le nouveau quartier a été validé à l'unanimité par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates. Le Canton devrait donc prendre en considération ces deux positions divergentes.

→ **2400 logements, avec une priorité pour les habitants de Confignon**

→ **1 école primaire et 1 crèche**

→ **1 école secondaire II post-obligatoire (projet 100% cantonal)**



Plus d'informations

Consultez www.confignon.ch/cherpines

